

La Lettre de l'AG - n°1

Maison de la Mutualité - Paris
Jeudi 22 mars 2012

Édito

La prochaine Assemblée Générale statutaire de notre Fédération aura lieu le 22 mars 2012 à la Maison de la Mutualité à Paris. Vous trouverez notamment dans cette 1^{ère} Lettre de l'AG l'appel à candidatures pour les élections au conseil d'administration, dont la date limite de retour est le 6 janvier 2012. La prochaine Lettre de l'AG comprenant le programme, les candidatures au conseil d'administration, ainsi que les documents nécessaires au vote vous sera adressée fin janvier 2012. Réservez d'ores et déjà cette date sur votre agenda !

Antoine Dubout
Président de la FEHAP

Élections au Conseil d'Administration : 9 postes à pourvoir

Sont proposés :

- 4 postes au titre du premier collège des « administrateurs des personnes morales »
- 5 postes au titre du second collège des « cadres dirigeants salariés des personnes morales adhérentes ».

Qui peut être candidat ?

Seules pourront être soumises aux suffrages de l'Assemblée Générale « Sous les conditions de l'article 19 des statuts, les personnes présentées par une personne morale membre actif, âgées de moins de 70 ans au 31 décembre de l'année d'élection » (extrait de l'art. 6 du règlement intérieur de la FEHAP). Le matériel de vote correspondant au nombre de voix dont dispose chaque association pour l'élection au Conseil d'Administration et pour les votes organisés au cours de l'Assemblée Générale, sera adressé courant janvier 2012 à chacune d'elles, accompagné des consignes d'utilisation.

Les candidatures devront nous être adressées, **IMPÉRATIVE-MENT** par mail ET par courrier au plus tard **le 6 janvier**

2012, le cachet de la poste faisant foi.

L'article 11 des statuts de la FEHAP prévoit que : « La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de vingt-quatre membres, au plus, élus par l'assemblée générale pour six ans parmi les membres actifs de la Fédération. Il est composé de 2 collèges, à savoir :

- un collège composé, au plus, de 12 administrateurs des personnes morales adhérentes
- un second collège composé, au plus, de 12 cadres dirigeants salariés des personnes morales adhérentes.

Chaque membre actif ne peut avoir qu'un seul représentant au Conseil d'Administration de la Fédération... ».

L'article 6 du règlement intérieur de la FEHAP prévoit que « Les administrateurs étant renouvelables par tiers tous les deux ans, le Conseil d'Administration arrête la liste des postes renouvelables ou à pourvoir. Les candidatures sont adressées **au moins deux mois avant l'ouverture de l'Assemblée Générale**, par écrit au Président de la Fédération et le Conseil d'Administration dresse la liste des candidats... ».



Assemblée Générale 2010 de la FEHAP à la Maison de la Mutualité ©DR

Modalités de présentation des candidatures

Dans un souci de lisibilité et de présentation mais aussi afin de respecter les textes envoyés par les candidats, les candidatures doivent nous parvenir en version électronique et par courrier.

Pour ce faire, les documents de candidature (trames de curriculum vitæ et de déclarations d'intentions des candidats) disponibles sur le site www.fehap.fr, rubrique AG 2012, sont à compléter et à retourner au siège de la FEHAP par email (coralie.cuif@fehap.fr) ET par courrier, à Antoine Dubout, Président de la FEHAP, 179 rue de Lourmel, 75015 PARIS.

Date limite de retour : **6 janvier 2012**.

18 janvier : Le Conseil d'Administration arrête la liste des candidats pour chacun des deux collèges.

À partir du 19 janvier : Envoi de la Lettre de l'AG n°2, contenant notamment les candidatures (CV et déclarations d'intentions).

22 mars : Élections.

RAPPEL : Pour l'élection au Conseil d'Administration, le représentant de la personne morale membre actif peut voter personnellement, par procuration et par correspondance (Art. 5 du règlement intérieur).

L'AG pratico-pratique

Cette Lettre tient lieu de convocation à l'Assemblée Générale statutaire de la FEHAP. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires concernant l'appel à candidatures pour les élections au Conseil d'Administration et les informations pratiques.

L'accueil des participants se fera le **jeudi 22 mars 2012 à partir de 8 heures** et l'Assemblée Générale débutera **à partir de 9 heures**.

À son arrivée à la Maison de la Mutualité, chaque adhérent devra s'adresser au guichet correspondant à la région du siège de son association. Il y confirmera sa présence et sa qualité de votant et y retirera les documents de travail utiles au débat. Chaque participant devra être muni de sa confirmation d'inscription, précédemment adressée par la FEHAP, de sa carte de vote, de son bulletin de vote et de ses éventuels pouvoirs.

Le programme de l'Assemblée Générale, ainsi que la liste des candidats et le matériel de vote vous seront adressés fin janvier 2012 après la réunion du Conseil d'Administration.



Se rendre à la Maison de la Mutualité

R. E. R.

- Luxembourg (ligne B)
- Pont St-Michel (ligne C)

MÉTRO

- Maubert-Mutualité
- Cardinal Lemoine
- Jussieu

AUTOBUS

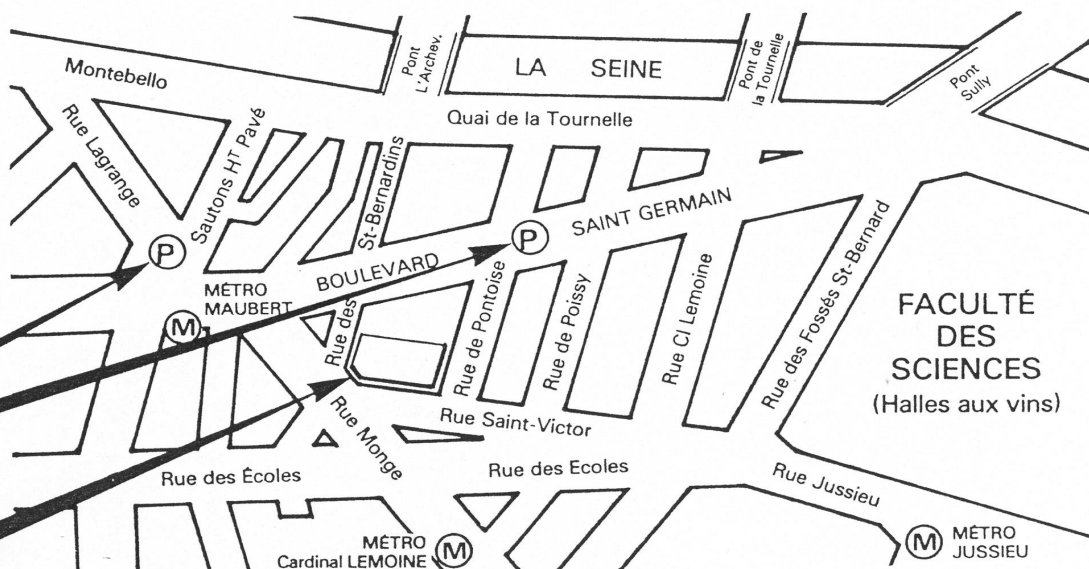
- 24
- 47
- 63-67
- 86-87

PARKINGS PUBLICS :

- Bd St-Germain
- Rue Lagrange

ENTRÉES PARKINGS

MUTUALITÉ



L'adresse : Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, 75005 PARIS. Tél : 01 40 46 11 11



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

Retrouvez toutes les informations relatives à l'AG 2012 :

- sur le site Internet **fehap.fr**, rubrique « Événements »
- sur le site dédié **ag.fehap.fr**, accessible depuis votre espace adhérent